

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Une association de malfaiteurs hors d'état de nuire



Photo: Felicien Ndongo
Les trois membres de la bande écroués à la maison d'arrêt locale.

F.N
Mouila/Gabon

LES habitants de Didjanu, un quartier du 2e arrondissement de Mouila, vont enfin dormir du sommeil du juste. Du moins pour quelque temps. Et pour cause : les éléments de la Sûreté urbaine du commissariat de police viennent de neutraliser une bande de jeunes constitués en association de malfaiteurs.

Il s'agit de Daniel Tsagaoula alias Cavellero et Emmanuel Koumba alias Spido, Gabonais âgés tous les deux de 19 ans. Trois autres complices présumés, les nommés Zanety, Guilan Boussonga Doukaga et James, sont pour l'heure en cavale. Selon une source policière, c'est le cambriolage perpétré par Daniel Tsagaoula au domicile d'une infirmière qui lui a valu d'être arrêté. Il y aurait subtilisé deux

téléphones portables et une somme de 20 mille francs. Au sortir de ce forfait, le jeune homme et ses complices présumés auraient fait d'autres victimes. Les investigations rondement menées conduiront les

limiers sur la piste de P. E., un garçon de 11 ans. Et ce en présence de sa mère. Mis sous pression par les Officiers de police judiciaire (OPJ), ce dernier aurait livré le gang responsable de ces braquages. Pointant du doigt Daniel Tsagaoula

alias Cavellero et Emmanuel Koumba alias Spido, qui ont été neutralisés à leur tour. Conduits au commissariat de poste de police, les deux acolytes ont reconnu être derrières les multiples vols commis dans le quartier. Présentés devant le

procureur de la République, ils ont été écroués à la maison d'arrêt de Mouila, au sortir de l'audition chez le juge d'instruction. Ils sont poursuivis pour présomption d'association de malfaiteurs, vol et complicité de vol.

Port-Gentil : les écoles Roger-Buttin A et B encore vandalisées !

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

LES écoles Roger-Buttin A et B, situés dans le 3e arrondissement de la commune de Port-Gentil, ont été visitées par des malfrats, le week-end écoulé. C'est la deuxième fois que de tels faits se produisent, depuis le début de cette année scolaire 2021-2022. Dans leur mode opératoire, les bandits se sont introduits dans l'enceinte de ces écoles partiellement clôturées, avant de détruire les grilles de sécurité et défoncer les portes. Un travail de "pro" bien mûri et accompli avec des outils appropriés. C'est le lundi 16 au matin, en venant aux



Photo: Christelle Ntsame

cours, que les premiers arrivés ont constaté les faits. Le plus curieux est cependant que les vandales n'emportent presque jamais rien. Qu'est-ce qui pourrait donc bien expliquer cet acharnement ? Tout porte à croire, somme toute, qu'ils sont à la recherche de quelque chose de particulier.

AGENCE NATIONALE DE L'URBANISME, DES TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES ET DU CADASTRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement : 19 mai 2022
Appel d'offres : N°01/ANUTTC/CONSOMMABLES/2022
Nom du projet : Acquisition d'encres
Source de financement : Budget de l'Etat 2022

- 1. OBJET**
L'Agence Nationale de l'Urbanisme, des Travaux Topographiques et du Cadastre lance un appel d'offres ouvert pour l'acquisition des encres, exercice 2022.
- 2. ALLOTISSEMENT**
Le présent appel d'offres est constitué de deux lots :
Lot 1 : Acquisition d'encres TONERS
Lot 2 : Acquisition d'autres types d'encres
- 3. PARTICIPATION**
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des marchés publics.
- 4. CRITERES DE QUALIFICATION**
En application des dispositions des articles 89 à 92 du Code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.
- 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA ou 100 000 F CFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME.

Ce paiement se fait sur présentation d'un Ordre de Recettes délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :



ANUTTC
B.P : 23 792 (GABON)
Tél. 074 04 43 39

- 6. CRITERES D'EVALUATION**
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de la clause 5.2.1 des Données Particulières d'Appel d'Offres (DPAO) du Dossier d'Appel d'Offres.
- 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant HT de chaque lot au plus tard le **mardi 31 mai 2022 à 10 heures**.

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours** conformément aux dispositions de l'article 106 du code des marchés publics.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.
- 8. OUVERTURE DES PLS**
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **mardi 7 juin 2022 à 11 heures dans la salle de réunion du 3^{ème} étage de l'ANUTTC.**

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafor MUNTSA OYAME

Le Directeur Général de l'ANUTTC



Dexter Ildevert MEYE ME OBIANG